



Jacques Colibert

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 8 176 187 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifiés le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur- Général.

Nous également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

- En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2025, nous étions dans la cinquième année de notre mission.

- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Ficadex Jacques Colibert

Cyril Goerens
Associé



Les Comptes

CIBOX Inter@ctive

ACTIF

En K€	31/12/2024	31/12/2025
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 853	3 079
Amortissement	- 620	- 999
Total immobilisations incorporelles	2 233	2 080
Autres immobilisations corporelles	1 614	2 120
Amortissement	- 1 136	- 1 347
Total immobilisations corporelles	478	773
Autres participations	317	317
Provision	-317	-317
Autres immobilisations financières	299	280
Total immobilisations financières	299	280
Total actif immobilisé	3 010	3 133
Stocks	3 401	6 316
Avances et acomptes	898	977
Clients et comptes rattachés	3 394	5 442
Autres créances	0	140
Charges constatées d'avance	0	14
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 657	982
Total actif circulant	9 350	13 871
Total actif	12 360	17 004

PASSIF

En K€	31/12/2024	31/12/2025
Capital social	2 766	8 176
Prime d'émission	2 450	1 548
Réserves et report à nouveau	55	55
Résultat de l'exercice	-2 395	-3 603
Subvention d'investissement	570	936
Total des capitaux propres	3 446	7 112
Provisions pour risque	0	35
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 115	1 620
Obligations remboursables et convertibles en actions	640	601
Fournisseurs et comptes rattachés	4 486	7 111
Dettes fiscales et sociales	656	525
Autres dettes	17	0
Total dettes et provisions	8 914	9 892
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	12 360	17 004

COMPTE DE RESULTAT

en K€	31/12/2024	31/12/2025
Chiffre d'affaires	9 739	14 649
Autres produits et reprises de provision	27	174
Total des produits d'exploitation	9 766	14 823
Achats consommés	9 027	13 799
Variation de stocks	-1 515	-3 044
Marge brute	2 227	3 894
Taux de marge brute avant prise en compte des commissions places de marché	28,2%	26,5 %
Taux de marge brute après prise en compte des commissions places de marché	22,9%	22,3%
Autres achats et charges externes	2 294	4 129
Impôts et taxes	31	51
Salaires, traitements et charges sociales	1 412	2 574
Dotation aux amortissements et provisions	657	754
Autres charges	7	24
Total charges d'exploitation	11 913	18 287
Excédent brut d'exploitation	-1 510	-2 860
Résultat d'exploitation	-2 147	-3 464
Produits financiers	241	337
Charges financières	-139	-476
Résultat financier	102	-139
Produits exceptionnels	150	0
Charges exceptionnelles	-500	0
Résultat exceptionnel	-350	0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	-2 395	-3 603

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Evénements significatifs

Le projet de localisation de l'usine de vélos électriques à Revin s'est finalisé sur le 1^{er} semestre avec son inauguration le 11 juin 2025.

La production a démarré en avril 2025

Etablissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société a créé une filiale le 23 décembre 2025 mais sans activité. Elle ne présente donc pas de comptes consolidés pour l'instant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1^{er} janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

Valeur mobilière de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Pour rappel, depuis le 31-12-2017, le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés et non plus en résultat financier

Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des stocks s'élève à 6 966 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 650 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nette de 6 316 milliers d'euros.

Notes sur le bilan

1.1.1 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit (en euros) :

Valeurs brutes

Immobilisations corporelles	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Outillage industriel	1 497 465	428 711		1 926 176
Agencements	45 119			98 196
Matériel de transport	16 416	15 385		31 801
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	55 024	8 440		63 464
Total	1 614 024	452 536		2 119 637

Amortissements

Immobilisations corporelles	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Outillage industriel	1 058 335	185 431		1 243 766
Agencements	28 660	13 541		42 201
Matériel de transport	9 893	4 270		14 163
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	39 389	7 119		46 508
Total	1 136 277	210 361		1 346 638

1.1.2 Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est essentiellement composée des frais de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité et du projet industriel de Revin

1.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros provisionnés à 100 %.

Le solde du poste correspond à des prêts au personnel pour 20 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 19 milliers d'euros, des dépôts de garantie versé à Facto France et des clients pour 240 milliers d'euros et le capital de la filiale créée le 23 décembre 2025 pour 1 milliers d'euros.

7.1.5 Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en milliers d'euros) :

	31-12-2024	31-12-2025
titres nets Cibox	235	72
titres nets DMS	203	310
banques	1 219	600
total	1 657	982

Au 31 décembre 2025, la société détient 537 863 titres DMS pour une valeur brute de 531 milliers d'euros provisionnés pour un montant de 221 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 310 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société détient 7 242 202 de ses propres titres au 31 décembre 2025, pour une valeur brute de 830 milliers d'euros provisionnés à hauteur de 758 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 72 milliers d'euros.

1.1.4 Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres en euros se décompose comme suit :

	31-12-2023	Augmentation	Diminution	31-12-2024	Augmentation	Diminution	31-12-2025
Capital social	1 989 942	776 304		2 766 246	5 409 941		8 176 187
Primes d'émission	5 702 148	1 147 103	-4 399 693	2 449 558	1 540 664	-2 441 834	1 548 388
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	31 695			31 695			31 695
Report à nouveau	-1 693 011	-2 678 563	4 371 574	0			0
Résultat de la période	-2 678 563	-2 395 057	2 678 563	-2 395 057	-3 603 522	2 395 057	-3 603 522
Subvention d'investissement	250 000	320 000		570 000	500 000	-133 750	936 250
TOTAL	3 626 402	-2 830 213	2 650 444	3 446 633	3 847 083	-180 527	7 113 189

Au cours de l'exercice 2025, 551 ORA ont été remboursées entraînant une augmentation de capital de 60 554 054 actions de 0.01 euros, soit 605 540 euros et une augmentation de la prime d'émission de 771 960 euros.

Par ailleurs, une augmentation de capital d'un total de 5 573 105,48 euros a été réalisée en numéraire pour 3 669 769,18 euros, par conversion d'obligations pour un montant de 400 000 euros et par compensation de créances pour un montant de 1 503 336 euros, soit une augmentation de capital proprement dite de 4 804 401,29 euros et une augmentation de la prime d'émission de 768 704,19 euros

La diminution de la prime d'émission correspond à l'imputation de la perte constatée au 31 décembre 2024 et de frais liés aux opérations sur le capital.

Le capital est composé de 817 618 814 actions de 0,01 euros de valeur nominale au 31 décembre 2025

Enfin, une dernière tranche de la subvention d'investissement a été reçue au 1^{er} semestre 2025 pour 500 milliers d'euros, soit un total de 1 070 milliers d'euros dont une quote-part de 134 milliers d'euros a été constaté en résultat conformément au plan d'amortissement des équipements ainsi financés.

1.1.5 Provision

L'évolution des provisions en euros se décompose comme suit (en milliers d'euros) :

	31-12-2024	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2025
Provision sur stocks	521	129			650
Provision risque et charge	0	35			35
TOTAL	521	164			685

La provision pour risque et charge correspond à des litiges prudhommaux.

1.1.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

La société avait obtenu un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1 700 milliers d'euros dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Au 31 décembre 2025, le solde restant dû s'élève à 1 070 milliers d'euros

Le poste comprend également un montant de 550 milliers d'euros d'avance de trésorerie obtenue de la banque

1.1.7 Obligations remboursables ou convertibles en actions

La société avait émis lors des exercices précédents des Obligations Remboursables en Actions (ORA) pour une valeur unitaire de 2500 euros, soit un total de 640 milliers d'euros au 31 décembre 2024. 551 ORA ont été remboursés à hauteur de 1 377 milliers d'euros et 400 nouvelles ORA ont été émises pour un montant de 1000 milliers d'euros, soit un solde au 31 décembre 2025 de 105 ORA pour un montant de 262 milliers d'euros.

Par ailleurs, le 26 mars 2025, la société a émis 800 Obligations Convertibles en Actions pour un montant de 750 milliers d'euros au profit d'un actionnaire de concert.

En contrepartie de cet emprunt, un nantissement d'une partie des titres DMS détenus par la société Cibox avait été constitué au profit de l'obligataire.

Au cours du 2nd semestre 2025, 400 milliers d'euros ont été convertis en actions, soit un solde au 31 décembre 2025 de 339 milliers d'euros

Soit un solde du poste qui s'élève ainsi à 601 milliers d'euros au 31 décembre 2025

1.1.8 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 19 milliers d'euros et des dettes sociales de 506 milliers d'euros.

Notes sur le compte de résultat

1.1.9 Chiffre d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 14 649 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 10 040 milliers d'euros.

1.1.10 Résultat financier

Le résultat financier de -139 milliers d'euros est essentiellement constitué d'une reprise de provision pour dépréciation des titres DMS pour 255 milliers d'euros, d'une dotation de provision pour dépréciation des titres Cibox pour 162 milliers d'euros à laquelle s'ajoutent des intérêts d'emprunt pour 108 milliers d'euros et une moins-value sur cession de titres DMS pour 124 milliers d'euros

1.1.11 Résultat exceptionnel

Le nouveau plan comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 conformément au règlement ANC 2022-06 ayant restreint le recours aux comptes de produits exceptionnels et charges exceptionnelles, il n'y a donc pas eu d'écritures comptabilisées dans ces comptes mais directement dans les comptes de produits ou charges d'exploitation.

1.1.12 Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi :

- résultat net moyen par action en euros : -0,004 €

- résultat net dilué par action en euros : - 0,004 €

Tableau des filiales et participations

Société détenue	Capitaux propres	% détenu	Résultat N	Valeur brute	Valeur nette	Prêts	Cautions	CA HT	Dividendes reçus
CIBOX INDUSTRIE ET SERVICES	1 000 €	100%	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2025, la société Cibox bénéficie d'un déficit reportable de 46,5 millions d'euros.

Effectif

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2025 s'est élevé à 54 personnes.

Engagements hors bilan

Une partie des titres DMS ont été nantis au profit d'un actionnaire de concert en garantie d'un emprunt obligataire à hauteur de 339 milliers d'euros

Rémunération et engagements de retraites alloués aux dirigeants sociaux

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux en 2025 s'élèvent à 240 milliers d'euros.

Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant de 13 milliers d'euros

Risque pays

Néant.

Crédit-bail

Néant.

Identité de la société consolidante

Néant.

Honoraires versés au commissaire aux comptes

En EUR	FICADEX	FICADEX
	En 2024 (31-12-2023)	En 2025 (31-12-2024)
Commissariat aux comptes	30 000	34 000
Autres prestations	1 200	0
Total	31 200	34 000